

Lasalle, le 29 avril 2020

Objet : Solde monétaire sur la carte-caf de vos enfants

Chers parents,

Plusieurs personnes se demandent ce qui adviendra du solde monétaire restant sur la carte-caf de leurs enfants.

Bien que nous ne sachions pas, en date d'aujourd'hui, quand les établissements scolaires ouvriront, nous désirons vous rassurer à ce niveau.

Sachez qu'aucun montant ne sera perdu. Nous procéderons comme suit :

- Si votre enfant utilise une carte-caf (de type régressif), le solde sera reporté et sera accessible dès l'ouverture de votre école. Il pourra donc utiliser sa carte au service alimentaire dès l'ouverture de l'école;
- Si votre enfant n'était pas de retour l'année prochaine dans son établissement actuel (graduation ou déménagement par exemple), nous pourrions effectuer un remboursement.

Pour plus de détails, demande de remboursement ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre site Web <https://cafzone.ca/contactez-nous>

Nous traiterons vos questions/demandes dans les meilleurs délais compte tenu de la situation actuelle.

Prenez soin de vous et des vôtres,



Dominic Arbour
Vice-président régional à l'exploitation